

2^{ème} Comité de suivi des relations commerciales :

Négociations en prenant en compte toute la réalité économique des entreprises !

Paris, 16 décembre 2021,

M. Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a réuni ce matin tous les acteurs de la filière alimentaire lors du second comité de suivi des relations commerciales.

Jean-Philippe André, Président de l'ANIA y participait pour représenter les entreprises alimentaires.

La France vit depuis plus d'un an une situation inédite dans son histoire, liée à la crise Covid, durant laquelle l'ensemble de la chaîne alimentaire a tenu pour nourrir les Français.

La crise n'est pas derrière nous, à cela s'ajoute une hausse exceptionnelle du prix de très nombreuses matières premières agricoles, des emballages, des transports et de l'énergie.

Dans ce contexte, les 15 000 entreprises ne pourront survivre à une 9^{ème} année de déflation qui détruit à petit feu le tissu des PME/TPE, forces vives des territoires et fragilise des grandes entreprises qui toutes, produisent, transforment de la matière agricole française et emploient en France.

Les négociations commerciales avec la grande distribution viennent tout juste de débuter sous l'égide d'une nouvelle loi EGAlim 2 qui reste complexe à appréhender et à appliquer par l'ensemble des acteurs et notamment les PME.

Les entreprises ont dès à présent impérativement besoin que les distributeurs prennent en compte la réalité économique actuelle. Tous les acteurs de la filière sont conscients des enjeux sur le pouvoir d'achat des Français qui est, on le sait, fragilisé. Les hausses de tarifs demandées par les entreprises sont raisonnées, raisonnables et objectivables dans ce contexte inédit.

« Je tiens à saluer le travail et l'engagement du Ministre Julien Denormandie et les services de la DGCCRF qui sont au quotidien à l'écoute des acteurs de la filière. Le Ministre l'a rappelé aujourd'hui, il sera intransigeant à toute tentative de contournement de la loi et n'acceptera pas une année de plus en déflation. Sans perdre plus de temps, le moment est venu pour nous de négocier en prenant en compte cette réalité économique. Il en va de la pérennité des entreprises et de la préservation de la souveraineté alimentaire du pays » **Jean-Philippe André, Président de l'ANIA.**

Contact presse : Benjamin Le Sant – blesant@ania.net

L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 30 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives de 15 479 entreprises alimentaires en France. L'agroalimentaire est le 1^{er} secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 198 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 433 579 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.